



Conseil général de Ballens

Le Conseil général de Ballens est convoqué pour le

Mercredi 7 décembre 2022 à 20h15 à la grande salle

Ordre du jour :

- Appel
- Approbation du procès-verbal du 13 juin 2022
- Assermentation/démission
- Préavis municipaux :
 - 04/2022 – Budget pour l'année 2023
 - 05/2022 - Convention relative à la déchetterie entre les communes de Ballens, Berolle et Mollens (Entente intercommunale)
- Communications municipales
- Divers et propositions individuelles

Le Président

Jérôme Borel



La Secrétaire

Jacqueline Braissant

Si vous ne pouvez pas participer à cette assemblée, nous vous prions de bien vouloir préalablement vous excuser auprès du président au n° 079/508.36.82 ou de la secrétaire par mail (secrtaire.conseil@ballens.ch). Conformément à l'art.45 du règlement du Conseil général de Ballens, une amende de CHF 50.00 sera perçue pour toute absence non-excusee, après un premier avertissement.

Ballens, le 25 novembre 2022